

RESUME DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
04 septembre 2017

Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Evelyne PETIT, Maire

Etaients présents : MM. Jean-François BAEZA, Emmanuel BILLET, Michel BONIN, Elise GAVAND, Guy JEANDOT, Jean-Claude MARTEAU, Jean-François MICHEL, Hervé PARIS, Hervé ROME, Evelyne PETIT, Véronique RAMEAUX, Daniel URBAIN, Nadine VILLERET

Excusée : Annie RENARD donne pouvoir à Evelyne PETIT,

Avant de passer à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

Objet de la délibération : subvention Conseil Départemental travaux voirie

Vu la délibération en date du 30 juin 2017 sollicitant une subvention au titre des « soutiens aux projets d'investissements des Communes »

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter deux dépenses supplémentaires pour la place de l'église (1 895.11 € HT) et le trottoir quai de Seille (159.24 € HT),

Mme le Maire présente au Conseil les devis estimatifs de réfection de voirie sur la Commune : rue de la Levée, place du champ de foire, place de la Mairie, place de l'église (accessibilité handicapés) et quai de Seille pour un montant total de :
17 657.14 € HT

- Rue de la Levée :	1 501.59 € HT
- Place du Champ de foire :	7 964.10 € HT
- Place de la Mairie :	6 137.10 € HT
- Place de l'église :	1 895.11 € HT
- Trottoir quai Seille	159.24 € HT
- Total :	17 657.14€ HT

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention de 20 % au Conseil Départemental dans le cadre de la mise en place du nouveau dispositif de soutien aux projets d'investissement des Communes pour l'ensemble de ces travaux soit **17 657.14 € HT**

Objet de la délibération : subvention Conseil Départemental travaux maçonnerie

Mme le Maire présente au Conseil le devis de l'entreprise VITTORI pour la réfection des façades de la maison communale à Bard (6 220.10 € HT) et un devis de l'entreprise NOEL pour la pose d'un enduit sur le mur mitoyen vers la bibliothèque, bâtiments communaux assez dégradés (5 714.40 € HT) soit un montant total de :
11 934.50 € HT

- Maison communale de Bard :	6 220.10 € HT
- Mur mitoyen bibliothèque :	5 714.40 € HT
-	
- Total :	11 934.50 € HT

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré par 12 voix pour et 2 abstentions (Emmanuel BILLET et Véronique RAMEAUX),

SOLLICITE une subvention de 20 % au Conseil Départemental dans le cadre de la mise en place du nouveau dispositif de soutien aux projets d'investissement des Communes pour l'ensemble de ces travaux soit **11 934.50 € HT**

Objet de la délibération : Questions diverses

Notification des 3 jugements du T.A. : Mme le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions par rapport aux 3 jugements du Tribunal Administratif dont ils ont été destinataires concernant l'Aire de Grand Passage. Elle précise que ECLA et le Préfet ont 2 mois pour faire appel des 2 jugements en leur défaveur à partir du 7 août 2017 auprès de la Cour d'Appel de Nancy

Mme le Maire précise qu'une demande de raccordement provisoire au réseau d'eau potable a été sollicitée par ECLA auprès du SIE des Foulletons en date du 20 avril 2017 pour alimenter cette zone, demande reportée par le Syndicat en raison des procédures en cours auprès du TA. Il faut rappeler que les travaux sont interdits sur cette zone.

Rapport SYDOM 2016 : Mme le Maire informe les conseillers que le rapport annuel est à leur disposition, pour lecture, en Mairie.

D.I.A. : le Conseil n'exerce pas son droit de préemption sur la vente des immeubles PLATRET (terrain) rue du Raffour et FRANCHEQUIN (maison) quai de la Seille

Rentrée scolaire : Bonne rentrée des classes malgré un effectif élevé. L'Inspecteur d'Académie est venu constater que le nombre d'élèves à la rentrée était de 85. Une réponse sera donnée jeudi 7 septembre sur l'ouverture attendue et provisoire de la 4^{ème} classe.

Concernant le passage éventuel à 4 jours, une réflexion sera engagée en fin d'année 2017 pour la rentrée 2018, entre la Commune, les enseignants et les parents.

Aménagement rue Général Lecourbe : un projet d'aménagement (route et trottoirs) réalisé par le Cabinet ABCD et validé par le Conseil Départemental est présenté au Conseil. Le montant estimatif est de 171 000 € HT. Le Conseil Départemental prendrait en charge le « grattage » de la chaussée et le revêtement. Une demande de subventions sera sollicitée au titre des Amendes de Police et DETR. Une prochaine réunion aura lieu le 26 septembre avec le Cabinet ABCD pour finaliser le projet et l'amender selon les remarques émises.

Circulation agglomération : un habitant de la route des 4 arbres signale la vitesse excessive des véhicules à son entrée du village et demande une solution pour garantir la sécurité des riverains. Un cheminement piéton est envisagé sur cette portion depuis l'église jusqu'au cimetière et, un aménagement pourrait être prévu pour ralentir les véhicules.

Les membres du Conseil constatent que le problème est le même aux 4 entrées et aimeraient trouver les solutions sachant bien sûr qu'il faut prioriser ces aménagements.

Pont du Gravier : les travaux ne pourront être réalisés que partiellement d'ici la fin de l'année. Une demande de dérogation par la CCBHS est sollicitée auprès de la Police de l'Eau pour finaliser les travaux à partir du 1^{er} janvier 2018